



Avis de natur&ëmwelt a.s.b.l.

Projet de loi n°8754 relative à la construction du contournement d'Alzingen

Le projet de loi sous avis a pour objet d'autoriser le Gouvernement à financer le projet de construction du contournement d'Alzingen à hauteur de 390 millions d'euros.

natur&ëmwelt a.s.b.l., en tant que principale organisation de protection de la nature, s'oppose à la construction de ce contournement qui, par son passage au cœur du site Natura 2000 de la « Vallée supérieure de l'Alzette », aura un impact très négatif sur cette importante zone de protection des oiseaux ainsi que sur les fonctions de l'ensemble de son écosystème naturel. Par ailleurs, le projet routier traverserait les forêts situées au sud de la Ville de Luxembourg, déjà fortement fragilisées.

La « Vallée supérieure de l'Alzette » abrite une **biodiversité remarquable** et constitue une zone de nourrissage et un habitat essentiels pour de nombreuses espèces animales et végétales protégées, dont plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt national voire communautaire, fortement menacées.

- Notamment la *Cigogne blanche* (*Ciconia ciconia*) est régulièrement observée en période de migration, avec des effectifs dépassant 60 individus, ainsi qu'en période estivale. Certaines années, des couples stationnent sur le site pendant plusieurs jours, et des tentatives de construction de nid ont été documentées. Ce site représente donc une halte migratoire majeure et un potentiel site de nidification. À ce jour, l'espèce ne niche au Luxembourg que dans la vallée de l'Alzette, avec un unique couple reproducteur recensé.
- De même la *Grande aigrette* (*Ardea alba*) est un hivernant régulier dans les prairies humides et inondées de cette partie de l'Alzette. Pour cette espèce de l'annexe 1 de la directive oiseaux, la plaine de l'Alzette est un habitat très important.
- Lors des épisodes de crues, la plaine de l'Alzette constitue une zone de halte majeure pour de nombreuses espèces d'oiseaux inféodées aux milieux humides et

prairiaux, telles que la *Grue cendrée* (*Grus grus*), le *Combattant varié* (*Philomachus pugnax*), le *Vanneau huppé* (*Vanellus vanellus*) ou encore le *Pluvier doré* (*Pluvialis apricaria*).

- Bien que l'espèce ne soit plus considérée comme nicheuse au Luxembourg, cette zone conserve un potentiel écologique significatif pour le *Râle des genêts* (*Crex crex*), comme en attestent les observations réalisées dans les prairies renaturées du Dumontshaff à Schiffflange.
- Les prairies actuelles sont souvent soumises à une gestion intensive, avec des premières fenaisons intervenant dès début mai. Cette pratique précoce ne permet pas aux espèces d'oiseaux nicheurs d'achever leur cycle de reproduction. En conséquence, plusieurs espèces, telles que la *Bergeronnette printanière* (*Motacilla flava*), le *Pipit farlouse* (*Anthus pratensis*) ou encore l'*Alouette des champs* (*Alauda arvensis*), ne sont plus recensées comme nicheuses dans ces milieux.

Pour toutes ces espèces, dont les habitats dépendent de milieux ouverts et humides bien gérés, la restauration et la revalorisation écologique des habitats, ainsi qu'une gestion adaptée des prairies humides, sont essentielles pour favoriser leur maintien ou leur recolonisation. La construction d'un nouvel axe routier, avec les perturbations et l'augmentation du trafic qu'elle engendre, irait à l'encontre de ces objectifs.

Au-delà de sa richesse écologique, cette vallée remplit des **fonctions écosystémiques** indispensables. Ses prairies et zones humides contribuent à la régulation naturelle du régime des eaux, à la prévention des crues, à la recharge des nappes phréatiques ainsi qu'à l'agriculture. L'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats engendrées par ce projet de contournement compromettraient durablement ces fonctions, entraîneraient une perte significative de biodiversité et affaibliraient la résilience de cet écosystème face aux effets du changement climatique. Les impacts cumulés sur la faune, la flore, le paysage et les services écosystémiques dépasseraient largement le périmètre immédiat du projet et porteraient atteinte à l'intégrité du site Natura 2000.

Outre ses impacts environnementaux, le contournement d'Alzingen constitue une **réponse dépassée aux défis de la mobilité**. En privilégiant une nouvelle infrastructure routière destinée au trafic individuel motorisé en direction de la Ville de Luxembourg, ce projet va à l'encontre des objectifs d'une mobilité durable. De nombreuses études montrent qu'une augmentation de la capacité routière ne résout les problèmes de congestion que temporairement : elle génère, à moyen terme, un trafic supplémentaire et recrée les embouteillages. Plutôt que d'encourager cette spirale, les investissements publics devraient être orientés en priorité vers les transports publics, les infrastructures cyclables et les mesures visant à réduire le trafic automobile en direction de la capitale.

Une telle stratégie permettrait de répondre durablement aux besoins de mobilité tout en rendant ce projet largement inutile.

Dans un contexte de **finances publiques** contraintes, il est par ailleurs difficile de justifier un investissement aussi coûteux dans une nouvelle route, alors que ces ressources devraient être consacrées à des projets d'avenir tels que le développement des transports publics, la renaturation des milieux naturels ou l'adaptation au changement climatique.

Il est d'autant plus regrettable que de nouveaux travaux risquent d'impacter cette importante zone de protection de la nature alors que les **mesures compensatoires** prévues dans le cadre de la nouvelle ligne ferroviaire Luxembourg–Bettembourg ne sont toujours pas mises en œuvre.

Nous demandons au législateur de veiller à ce que le Gouvernement respecte ses obligations, notamment en garantissant la mise en place des mesures compensatoires adéquates avant toute réalisation de travaux dans le site Natura 2000. Nous nous réservons par ailleurs le droit d'engager toutes les démarches nécessaires afin de nous opposer à ce projet de construction néfaste ainsi qu'à toute absence ou tout retard dans la mise en œuvre des mesures compensatoires requises.

Enfin, natur&ëmwelt a.s.b.l. regrette le **manque de transparence** dont les autorités ont fait preuve tout au long de ce dossier. Malgré les nombreuses demandes formulées lors de réunions, par courrier et dans le cadre de l'enquête publique, les questions soulevées sont restées sans réponse. Enfin, notre courrier de juillet 2025 est lui aussi demeuré sans réponse. Une telle absence de dialogue n'est pas acceptable pour un projet d'une telle envergure.

natur&ëmwelt a.s.b.l.

Kockelscheuer, le 6 août 2026